

le triporteur



édito



Franck Tisserand

Président du SICTOM du Val de Saône

En 2007, les habitants du territoire du SICTOM produisaient en moyenne 300 kg d'ordures ménagères chaque année. En 2016, chacun produira environ 100 kg d'ordures ménagères.

Dans le même temps, l'action conjuguée du SICTOM et du SYTEVOM a permis de doubler la collecte sélective et a engendré la modernisation du centre de tri et l'ouverture des consignes à 260 000 habitants.

Le taux de valorisation en déchetterie atteint aujourd'hui 80 % grâce aux nouvelles filières.

En 2008, une famille de quatre personnes s'acquittait d'une redevance d'environ 320 € par an. En 2016, cette même famille paie en moyenne 140 € à l'année.

Ces résultats ont porté le SICTOM et le SYTEVOM à un niveau de performance reconnu au plan national, qui a fait l'objet de plusieurs récompenses et labels nationaux. De nombreuses collectivités s'intéressent à notre méthode. Le bénéfice environnemental est incontestable. Nous n'allons pas nous arrêter là.

Cette année, le SICTOM lance une étude de faisabilité technico-économique sur la collecte séparative des déchets organiques. Objectif : aller chercher 27 % de déchets organiques pour servir des projets d'énergie en lien avec la méthanisation agricole.

Le SICTOM va réfléchir à servir davantage les professionnels du territoire : collecte des cartons et des plastiques par exemple.

Vous l'aurez compris, nos efforts et nos changements de pratiques nous conduisent doucement vers une économie de territoire, une économie circulaire qui peut créer des emplois et améliorer notre environnement sans nous coûter davantage.

Toute l'équipe vous souhaite une heureuse année 2017.

Bonne lecture.

sommaire

Édito	p. 1
La collecte séparée des biodéchets.....	p. 2
À votre échelle.....	p. 3
Je n'ai plus de déchets, je ne veux plus payer !	p. 4
Chiffres clés.....	p. 5
Les pages du SYTEVOM	p. 6
La recette anti-gaspi.....	p. 8
Focus sur les déchets de fêtes de fin d'année.....	p. 8

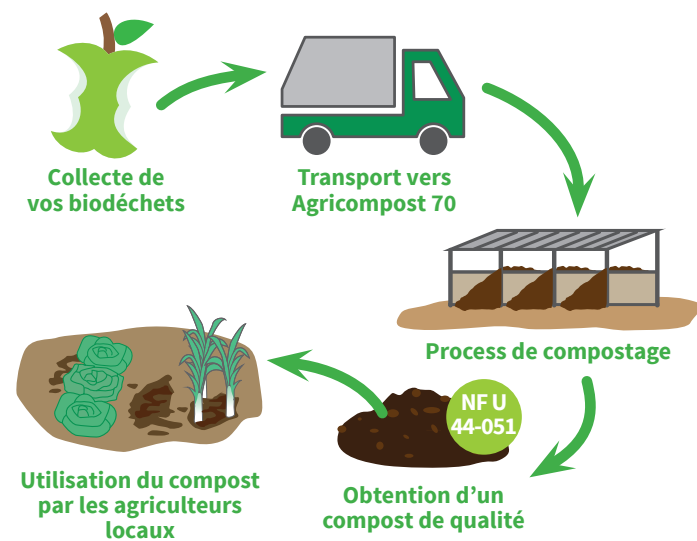
Collecte Séparée des biodéchets des habitants du Sictom Val de Saône

Le pilote biodéchets du Sictom

Depuis le mois d'août dernier, le SICTOM expérimente la collecte séparative des biodéchets sur un micro-territoire : Cubry-lès-Faverney, Menoux, Saint-Rémy, Faverney.

Cette collecte s'effectue en 20 bacs de regroupement répartis dans les villages. Ils sont équipés de tambours que l'on ouvre avec un badge. Les utilisateurs ont été dotés de bioseaux et de sacs biodégradables. L'idée est d'évaluer les tonnages potentiels et la faisabilité économique de la collecte.

Que deviennent mes biodéchets ?



Pourquoi mettre en place la collecte sélective des biodéchets ?

- Pour répondre à la réglementation (projet de loi sur la transition énergétique) : tous les producteurs de déchets devront à partir de 2025 effectuer un tri à la source et une valorisation de leurs biodéchets.
- Pour réduire d'autant plus le volume de votre poubelle d'ordures ménagères : 27 % de vos ordures ménagères sont des biodéchets !
- Pour permettre un retour au sol de la matière organique et éviter les engrais chimiques.
- Pour réduire la production de gaz à effet de serre.
- Pour valoriser les biodéchets que vous ne pouvez pas composter.

Et pour 2017 ?

Une grande étude est lancée sur le territoire du SICTOM, de l'agglomération de Vesoul et du Pays de Luxeuil pour déterminer les conditions éventuelles d'organisation de cette nouvelle collecte.

Tous les professionnels du territoire seront contactés pour faire connaître leurs besoins en terme de collecte séparative de toute nature : cartons, papiers, etc. Le SICTOM étudiera la possibilité d'organiser le service sans bénéfice et sans surcoût pour le contribuable.

Quels sont les biodéchets acceptés dans les points d'apport volontaire ?



ÉPLUCHURES, FRUITS & LÉGUMES, COQUILLES D'ŒUFS



SACHETS DE THÉ, MARC DE CAFÉ & FILTRES EN PAPIER



RESTES DE REPAS



FLEURS FANÉES



COQUILLAGES EN PETITE QUANTITÉ



COPEAUX & SCIURE EN PETITE QUANTITÉ



MOUCHOIRS & SERVIETTES EN PAPIER SOUILLÉS PAR DE L'ALIMENTAIRE



EMBALLAGES EN CARTON BIODÉGRADABLES



PETITS OS EN PETITE QUANTITÉ



SACS COMPOSTABLES BIODÉGRADABLES

À votre échelle

CHAQUE HABITANT DE NOS 193 COMMUNES, DEPUIS 2010, A TRIÉ :



4 924 boîtes en carton



EXEMPLES DE RECYCLAGE POSSIBLE :



5 850 boîtes à œufs



POUR ÉCONOMISER :



500 kg de bois



225 briques de lait



32 rouleaux de papier cadeau



50 m³ d'eau



153 boîtes de conserve



17 boules de pétanque



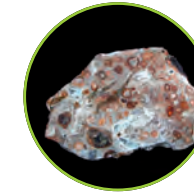
30 kg de minerai de fer



216 canettes de 33 cl



1 vélo



10 kg de bauxite



1 036 bouteilles en plastique d'1,5 l



66 pulls en polaire



20 kg de pétrole



280 flacons en plastique d'1 l



1 bac de collecte



6 kg de gaz naturel



540 bouteilles en verre de 75 cl



520 bouteilles en verre de 75 cl



160 kg de sable

Je n'ai plus de déchets, je ne veux plus payer

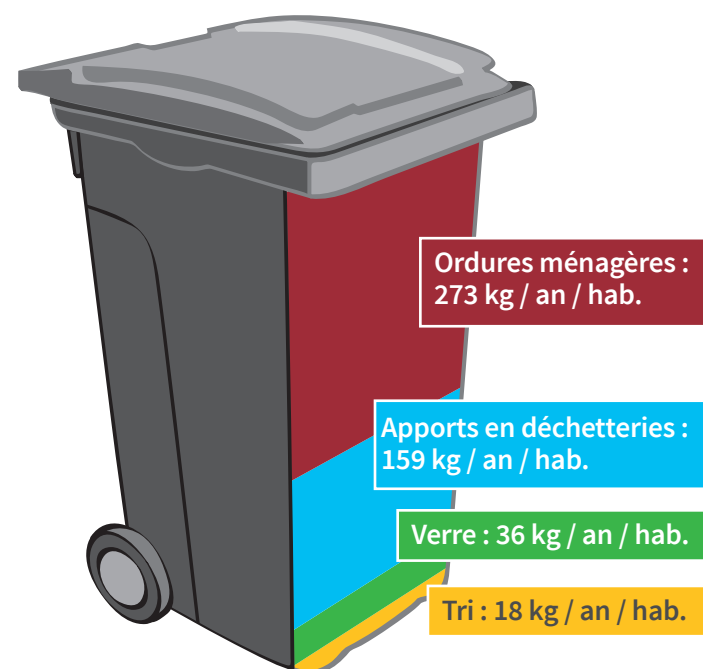
Même si vous avez le sentiment de ne plus produire de déchets, et de ne plus vouloir payer pour ceux-ci, cela ne correspond pas tout à fait la réalité.

Bien que la production globale de déchets ait diminué de 11,72 % entre 2006 et 2016, le volume de déchets produit par habitant reste supérieur à 400 kg par an et par habitant. On assiste plutôt à un transfert de flux. En 10 ans, on compte 60 % de déchets en moins incinérés, pour 50,16 % de déchets supplémentaires valorisés. Même si ces déchets coûtent moins chers en traitement que l'incinération, ils ont tout de même un coût.

2006

Production totale de déchets : **487 kg** par an par habitant, soit :

- **56,08 %** d'ordures ménagères : **273 kg** par an par habitant.
- **32,65 %** d'apports en déchetteries : **159 kg** par an par habitant.
- **7,48 %** de verre : **36 kg** par an par habitant.
- **3,79 %** de tri : **18 kg** par an par habitant.

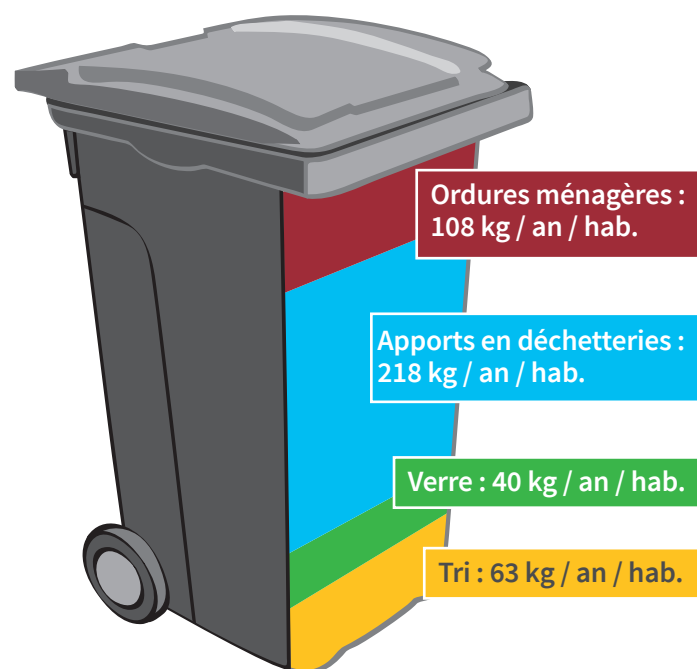


À travers la redevance incitative, vous ne contribuez pas seulement à la collecte des ordures ménagères, qui est beaucoup plus coûteuse en milieu rural qu'en milieu urbain. Votre redevance comprend également : la collecte du tri au porte-à-porte, la collecte du verre en points d'apport volontaire, l'utilisation à volonté des déchetteries, le traitement des ordures ménagères par incinération, dans une usine moderne et équipée de dispositifs très coûteux sans impact atmosphérique, le traitement des mâchefers d'incinération et des résidus dangereux, le traitement et la post-exploitation des déchets produits depuis trente ans.

2016

Production totale de déchets : **430 kg** par an par habitant, soit :

- **25,30 %** d'ordures ménagères : **108 kg** par an par habitant.
- **50,71 %** d'apports en déchetteries : **218 kg** par an par habitant.
- **9,33 %** de verre : **40 kg** par an par habitant.
- **14,66 %** de tri : **63 kg** par an par habitant.



ÉVOLUTION EN 10 ANS

Production totale de déchets : **-11,72 %** par an par habitant, soit : **-57 kg**

- **-60,17 %** d'ordures ménagères : **-164 kg** par an par habitant.
- **+37,14 %** d'apports en déchetteries : **+59 kg** par an par habitant.
- **+10,10 %** de verre : **+4 kg** par an par habitant.
- **+241,30 %** de tri : **+45 kg** par an par habitant.
- **80 %** des apports en déchetteries sont aujourd'hui valorisés.

Chiffres clés

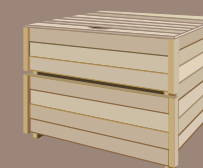
1 020 tonnes

C'est le tonnage de nouvelles résines valorisé au SICTOM depuis 2012 grâce à l'ouverture des consignes de tri.



6 500

C'est le nombre de composteurs vendus par le SICTOM depuis 2010 (soit 1625 t d'ordures ménagères détournées de l'incinération sur un an).



8 350

Ce sont les tonnes d'équivalent CO₂ économisées grâce au recyclage au SICTOM depuis 2010. Cet indice est l'unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des gaz à effet de serre.



+130,80 %

C'est l'évolution des tonnages de tri entre 2010 et 2015, pour l'ensemble du SICTOM.



63 kg

C'est la production moyenne de tri des usagers du SICTOM, alors que la moyenne française se situe à 47 kg.



-54,88 %

C'est l'évolution des tonnages d'ordures ménagères entre 2010 et 2015, pour l'ensemble du SICTOM.



108 kg

C'est la production moyenne d'ordures ménagères des usagers du SICTOM, alors que la moyenne française se situe à 288 kg.



+5,51 %

C'est l'évolution des tonnages de verre entre 2010 et 2015, pour l'ensemble du SICTOM.



40 kg

C'est la production moyenne de verre des usagers du SICTOM, alors que la moyenne française se situe à 29 kg.



193

C'est le nombre de communes adhérentes au SICTOM du Val de Saône pour 63 464 habitants.



142€

C'est la facture moyenne d'un foyer résidant sur le territoire du SICTOM du Val de Saône, alors que la moyenne nationale se situe aux alentours de 310 €*



14

C'est le nombre de levées réalisées en moyenne par bac ordures ménagères alors que la moyenne du bac de tri se situe aux alentours de 24.



*Rapport de la Cour des comptes : 129 € / habitant, sachant qu'un foyer est composé de 2,4 personnes = 129 € x 2,4

Des broyeurs dans les communes

Grâce à l'aide du SYTEVOM et de l'ADEME, certaines communes se sont groupées pour faire l'acquisition de broyeurs 750 kg qui permettront de gérer leurs déchets verts et d'organiser des campagnes de broyage auprès des particuliers.

Ces broyeurs seront subventionnés à hauteur de 70 % pour les groupements de communes. De quoi proposer un vrai service et éviter et éviter des voyages et des apports en déchetterie.



Un badge en déchetterie

Progressivement, les usagers du SICTOM reçoivent un badge qui leur permet l'accès à toutes les déchetteries du SYTEVOM. Cela ne signifie pas que le service fera l'objet d'une tarification, le coût des déchetteries étant déjà compris dans la facture d'ordures ménagères.

Cette modernisation suit l'évolution de la réglementation, permet de réguler les flux en période de pointe et permet une meilleure prise en compte des dépôts des professionnels.

De nouvelles filières

La benne « encombrants » est la seule qui aujourd'hui ne trouve pas de solution de valorisation. C'est pourquoi, progressivement, le SYTEVOM s'efforce de mettre en place des nouvelles filières de récupération, dans la limite du potentiel industriel de la région.

Depuis quelques mois, le SYTEVOM a retiré tous les déchets d'éléments d'ameublement pour inventer une filière qui s'est répandue dans toute la France : les matelas, sommiers et toutes sortes de déchets de mobilier, y compris le mobilier de jardin, sont aujourd'hui collectés dans une benne « meubles » qui part vers des solutions de recyclage et de valorisation.



Les volets, portes et huisseries de toute nature sont collectés de manière expérimentale sur 7 déchetteries, vers une nouvelle solution de démantèlement et de valorisation. Extension prévue à la plupart des déchetteries.



Le polystyrène, aussi léger et encombrant soit-il, fait aujourd'hui l'objet d'une collecte séparative qui connaît un grand succès. Il est pressé à Scey-sur-Saône et il est revendu. Cette opération finance deux emplois. Extension prévue à tout le territoire du SYTEVOM.



Le réemploi progresse également grâce aux ressourceries aidées par le SYTEVOM et qui couvriront bientôt la totalité des déchetteries.

En projet, la collecte des plastiques en déchetteries et la mise en place de plates-formes de massification bien réparties sur le département, au service d'une bonne logistique.



Les déchets de plâtre font aussi l'objet d'une benne spécifique, qui sera bientôt mise en place dans toutes les déchetteries et qui permet le recyclage de la matière en Alsace.



Monsieur Marcel, éco-citoyen malgré lui et héros de bande dessinée !

En septembre 2015 paraissait la bande dessinée « ONE, TWO, TRI ! », éditée en 10 000 exemplaires par le SYTEVOM.



50 pages mettant en scène une vingtaine de situations cocasses ou comportements excessifs liés au tri et à la collecte des déchets. La dérision comme moyen de communication pour éveiller (ou réveiller !) les consciences et rassurer les personnels qui travaillent dans ce milieu et subissent parfois les excès des citoyens.

Sous la plume de Christian Maucler, illustrateur franc-comtois, des personnages attachants ont pris corps.

Au fil des pages, la mesquinerie et l'arrogance de Monsieur Marcel s'étalent et les situations ubuesques dans lesquelles il nous entraîne reflètent ni

plus ni moins les comportements extravagants ou déviants rencontrés par les agents du service public : refus obstiné de trier, dépôt sauvage ou dans la benne des voisins, déchets mal orientés... Tout cela en imaginant gagner de l'argent !!

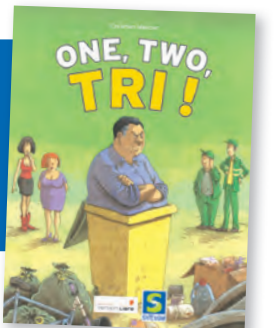
Mais ici l'humour remplace le discours moralisateur pour le plaisir des lecteurs.

UNE BD RECONNUE ET APPRÉCIÉE EN HAUT LIEU !

Présentées au Festival de la BD d'Angoulême, les pérégrinations de Monsieur Marcel ont reçu un accueil très favorable puisque la BD a été sélectionnée pour le prix Tournesol.

Et toujours au registre de l'écologie, on notera l'intérêt manifeste porté par la ministre de l'Environnement.

LA BD « ONE, TWO, TRI ! » EST DISPONIBLE GRATUITEMENT AU SYTEVOM À NOIDANS-LE-FERROUX ET AU SICTOM À SCEY-SUR-SAÔNE.



> Extrait de la BD « ONE, TWO, TRI ! », pages 6 & 7

la recette anti-gaspi

Tourte au poulet

Temps de préparation : 30 min.

Temps de cuisson : 40 min.

Ingrédients

Restes de poulet • 2 pâtes brisées ou feuilletées • 1 poireau cuit • 1 échalote • Une poignée de champignons (séchés ou non) • Beurre • Farine • 30 cl de bouillon de volaille • Jaune d'œuf • Sel, poivre

Ciseler l'échalote et faire fondre dans une poêle avec les champignons. Les faire cuire quelques minutes.

Dans une petite casserole, faire fondre un morceau de beurre, ajouter 2 c. à soupe de farine, mélanger bien et ajouter le bouillon de volaille. Monter comme une béchamel.

Dans un saladier, mélanger les morceaux de poulet, le poireau en morceaux, les champignons et la sauce béchamel. Assaisonner.

Foncer un moule avec une pâte, disposer la farce, recouvrir avec l'autre pâte et souder bien les bords. Faire une petite cheminée au centre avec un morceau d'alu ou de papier sulfurisé.

Dorer au jaune d'œuf.

Enfournez à 180° pour 40 minutes.

Accompagner d'une salade verte.

Focus sur les déchets des fêtes de fin d'année



À METTRE DANS LE BAC DE TRI



PAPIERS CADEAUX KRAFT, PAPIERS CADEAUX NON BRILLANTS



EMBALLAGES DE JOUETS



CATALOGUES DE JOUETS



À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE



DÉCORATIONS DE NOËL



SAPIN



À DÉPOSER EN RESSOURCERIE



JOUETS INUTILISÉS



À METTRE DANS LES PAV VERRE



BOUTEILLES DE VIN & DE CHAMPAGNE



À METTRE DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



PAPIERS CADEAUX BRILLANTS



BOLDUC

sictom
VAL DE SAÔNE



Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- > Route des Ballastières • 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : les lundis, de 8 h à 15 h.

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52 • fax 03 84 76 03 87
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com



ECO
EMBALLAGES